

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 1 100, rue St-Omer à Lévis, **le jeudi cinq (5) mars 2020 à 18h30** (en remplacement de l'assemblée ordinaire du 27 février 2020 annulée en raison des conditions météo)

SONT PRÉSENTS :

M. Mario Fortier, Président
Mme Isabelle Demers, Vice-présidente
Mme Brigitte Duchesneau, Administratrice
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
M. Michel Patry, Membre indépendant
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Cindy Morin, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire
Mme Francine Marcoux, Trésorière

EST ABSENT : M. Steve Dorval, Administrateur

-ORDRE DU JOUR-

***** **PÉRIODE DE QUESTIONS** *****

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire ***** en début ***** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 23 janvier 2020
4. Adoption du Programme des immobilisations 2020-2029 Amendé (1)
5. Abrogation de la résolution 2019-128 accordant un mandat à la Société de transport de Montréal à l'effet d'entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, le processus d'acquisition d'autobus articulés électriques de 18 mètres pour la période 2022 à 2026
6. Mandat au Réseau de transport de la Capitale (RTC) d'entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Lévis (ST Lévis), le processus d'acquisition d'autobus articulés hybrides de 18 mètres pour la période 2022 et 2024
7. Acquisition d'une transmission (ECOLIFE) ZF 6AP1700B

pour autobus articulé de marque Nova Bus

8. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour un contrat de location et de nettoyage des vêtements de travail et des accessoires au service de l'entretien
 9. Octroi du mandat à l'entreprise Posimage pour le renouvellement de panneaux d'arrêts d'autobus pour les années 2020 et 2021
 10. Autorisation de signatures avec Emploi-Québec
 11. Embauche de monsieur Élie Simard au poste de superviseur au service Exploitation Qualité réseau transport régulier
 12. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche de personnel étudiant/occasionnel pour la période estivale 2020
 13. Comptes payables
 14. Certificat des responsabilités statutaires
 15. Points divers
 - 15.a Entente de règlement du grief 2017-11
 - 15.b Autorisation d'entreprendre les démarches en vue d'acquérir un terrain vacant connu et désigné comme étant les lots numéro 3936745 et 6306875 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis
 - 15.c Adoption du « Plan d'effectifs 2020 » de la Société de transport de Lévis
 16. Période de questions
 17. Levée de l'assemblée
-

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2020-019-

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par madame Brigitte Duchesneau
et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi 5 mars 2020 soit adopté en **ajoutant** au point divers les sujets suivants :

15.a Entente de règlement du grief 2017-11

15.b Autorisation d'entreprendre les démarches en vue d'acquérir un terrain vacant connu et désigné comme étant les lots numéro 3936745 et 6306875 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis

15.c Adoption du « Plan d'effectifs 2020 » de la Société de transport de Lévis

Adoptée.-

2. Période de questions

Aucune

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 23 janvier 2020

RÉSOLUTION 2020-020-

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 23 janvier 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.-

4. Adoption du Programme des immobilisations 2020-2029 Amendé (1)

Résolution 2020-021-

ATTENDU QUE

les articles 132 et 133 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1) stipulent qu'une société doit produire annuellement un programme de ses immobilisations pour les 10 prochaines années, en conformité avec son plan stratégique et que ce programme est divisé en phases annuelles au sein duquel il détaille, par période, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisation qu'elle prévoit engager ou effectuer et dont la période de financement excède 12 mois;

ATTENDU QUE

le Programme des immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Lévis a été adopté par le

Conseil d'administration de la Société, à l'occasion de l'assemblée extraordinaire tenue le 31 octobre 2019 (résolution no 2019-150) et le Conseil de la ville de Lévis le 8 décembre 2020 (résolution CV-2019-08-95);

ATTENDU la nécessité d'actualiser le Programme des immobilisations 2020-2029 afin d'y inclure notamment le projet d'acquisition d'autobus articulés (18 mètres) hybrides pour la période 2022-2024 ainsi que l'acquisition de terrains à des fins de réserve;

ATTENDU QUE ladite actualisation n'aura pas d'impacts significatifs sur le service de dette de la société puisqu'elle représente le retrait de 1 732 000 \$ de dépenses en immobilisation sur une période de 10 ans par rapport au Programme adopté en octobre dernier;

ATTENDU QUE ces projets d'investissement sont admissibles à des subventions à hauteur de 75% ou 90% selon le programme d'aide financière retenu :

- Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP);
- Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)

ATTENDU la recommandation de la Directrice des finances;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le Programme des immobilisations 2020-2029 Amendé (1) de la Société de transport de Lévis au montant de 327 004 000 \$.

QUE, conformément à l'article 134 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), le Programme des immobilisations 2020-2029 amendé (1) soit transmis, pour approbation, à la Ville de Lévis ainsi qu'au ministre des Transports du Québec.

Adoptée.-

5. Abrogation de la résolution 2019-128 accordant un mandat à la Société de transport de Montréal à l'effet d'entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, le processus d'acquisition d'autobus articulés électriques de 18 mètres pour la période 2022 à 2026

RÉSOLUTION 2020-022-

ATTENDU QUE des sociétés de transport en commun du Québec, soit la Société de transport de Montréal (STM), le Réseau de transport de la Capitale (RTC), la Société de transport de l'Outaouais (STO) et la Société de transport de Lévis (STLévis), avaient exprimé l'intention d'acquérir des autobus 18 mètres électriques pour la période 2022-2026;

ATTENDU QU' en septembre dernier, le Conseil accordait un mandat à la STM pour qu'elle entreprenne un appel d'offres regroupé pour l'acquisition d'une quantité maximale de 328 autobus articulés électriques dont 8, pour la ST Lévis (résolution 2019-128);

ATTENDU QUE pour diverses raisons, la quantité d'autobus pouvant être acquise en vertu de cet appel d'offres a été limitée à 99 unités;

ATTENDU la recommandation du service de l'entretien à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale:

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par madame Cindy Morin

et résolu unanimement

QUE ce Conseil abroge la résolution 2019-128;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la STM ainsi qu'à l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ).

Adoptée.-

6. Mandat au Réseau de transport de la Capitale (RTC) d'entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Lévis (ST Lévis), le processus d'acquisition d'autobus articulés hybrides de 18 mètres pour la période 2022 et 2024

RÉSOLUTION 2020-023-

ATTENDU QUE les sociétés de transport en commun du Québec, soit, le RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS et la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS désirent acquérir des autobus 18 mètres hybrides pour la période 2022-2024;

ATTENDU QUE ce projet d'achat regroupé pour l'acquisition d'autobus 18 mètres hybrides pour la période 2022-2024 est prévu au programme des immobilisations 2020-2029 (amendé 1) de la ST Lévis et sous réserve de son acceptation par la ville de Lévis et le ministre des Transports du Québec ainsi que d'un règlement d'emprunt au montant de 24 M\$;

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

CONSÉQUEMMENT, IL EST RECOMMANDÉ :

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. DE MANDATER le RTC à entreprendre, pour et au nom de la ST Lévis à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement, l'acquisition d'autobus 18 mètres hybrides pour la période 2022-2024;
3. DE MANDATER le RTC, sous réserve de l'autorisation finale du ministre des Transports du Québec et sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant par le ministre des Affaires municipales et habitations du Québec;
 - a) pour adjuger le contrat, pour et au nom de la ST LÉVIS, pour l'acquisition d'autobus 18 mètres hybrides pour la période 2022-2024, et ce, en autant que le montant total du contrat pour la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS ne dépasse pas 24 millions de dollars, incluant les taxes et contingences;
 - b) Pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés du RTC, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes;
4. DE MANDATER l'Association du transport Urbain du Québec « l'ATUQ » pour la gestion du contrat d'acquisition des Autobus.

Adoptée.-

7. Acquisition d'une transmission (ECOLIFE) ZF 6AP1700B pour autobus articulé de marque Nova Bus

RÉSOLUTION 2020-024-

ATTENDU QUE la transmission de l'autobus articulé # 1201 de marque Nova Bus est à réparer ;

ATTENDU l'analyse de la situation faite par le contremaître de l'entretien telle que présentée dans la fiche de prise de décision FPD 2020-014 ;

ATTENDU les trois soumissions jugées conformes reçues le 31 janvier 2020 suite à une demande de prix formulée auprès de trois fournisseurs pour l'acquisition d'une nouvelle transmission ;

ATTENDU la recommandation de la direction générale :

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le service de l'entretien à faire l'acquisition d'une transmission ECOLIFE ZF 6AP1700B auprès de Prévost Volvo Canada au montant de 34 377,53 \$ taxes incluses.

Adoptée.-

8. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour un contrat de location et de nettoyage des vêtements de travail et des accessoires au service de l'entretien

RÉSOLUTION 2020-025-

ATTENDU QUE l'actuel contrat de location et de nettoyage des vêtements de travail et des accessoires au service de l'entretien arrivera à échéance le 31 juillet 2020 ;

ATTENDU QUE les besoins du service de l'entretien et les coûts estimés sur quatre (4) ans dans la fiche de prise de décision FPD 2020-015 ;

ATTENDU la recommandation du service de l'entretien à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale:

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par madame Cindy Morin

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour un contrat de location et de nettoyage des vêtements de travail et des accessoires au service de l'entretien pour une durée de quatre (4) ans.

Adoptée.-

9. Octroi du mandat à l'entreprise Posimage pour le renouvellement de panneaux d'arrêts d'autobus pour les années 2020 et 2021

RÉSOLUTION 2020-026-

ATTENDU la résolution 2020-008 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le renouvellement des panneaux d'arrêt d'autobus pour les années 2020 et 2021;

ATTENDU QUE le 5 février 2020, la Société de transport de Lévis invitait quatre (4) entreprises à soumissionner sur ledit projet;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres sur invitation, 4 entreprises ont déposé une offre de service dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE le 25 février 2020, les membres du comité d'évaluation se réunissaient en présence d'un secrétaire afin de procéder à l'évaluation des offres de services reçues;

ATTENDU QUE Posimage a présenté la plus basse soumission conforme ;

ATTENDU la recommandation du comité d'évaluation à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE ce Conseil octroi à Posimage le contrat de fourniture de panneaux d'arrêt d'autobus pour les années 2020 et 2021 pour un montant de 50 043\$ avant taxes.

Adoptée.-

10. Autorisation de signatures avec Emploi-Québec

RÉSOLUTION 2020-027-

ATTENDU QUE plusieurs modifications ont été apportées à la structure organisationnelle de la société au cours des dernières années et qu'il y a lieu de s'assurer du maintien de l'équité de la structure salariale entre ses divers services ;

ATTENDU QU' Emploi-Québec offre des services conseils et une aide financière dans le cadre de ses divers programmes de soutien en gestion des ressources humaines ;

ATTENDU la recommandation de la Directrice des ressources humaines à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise messieurs Mario Fortier, Président et Jean-François Carrier, directeur général à signer toute entente avec Emploi-Québec en vue de bénéficier de l'expertise et de l'aide financière offertes par l'organisme dans le cadre de ses divers programmes de soutien en matière de gestion des ressources humaines.

Adoptée.-

11. Embauche de monsieur Élie Simard au poste de superviseur au service Exploitation Qualité réseau transport régulier

RÉSOLUTION 2020-028-

ATTENDU QUE l'article 2.8.2 du recueil des Conditions de travail applicables aux cadres, cadres intermédiaires,

gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués de la Société de transport de Lévis prévoit qu'il appartient au Conseil d'administration de la Société d'embaucher par résolution les cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués;

ATTENDU la libération le 12 novembre 2019 d'un poste de superviseur au sein du service Exploitation Qualité réseau transport régulier;

ATTENDU l'importance de pourvoir ce poste le plus rapidement possible afin d'assurer une stabilité dans l'équipe de supervision;

ATTENDU la recommandation de la Directrice des ressources humaines à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'embauche de M. Élie Simard à titre de superviseur au service Exploitation Qualité réseau transport régulier selon les conditions de travail applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués de la Société de transport de Lévis.

Adoptée.-

12. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche de personnel étudiant/occasionnel pour la période estivale 2020

RÉSOLUTION 2020-029-

ATTENDU les besoins des différents services de la société pour assurer les opérations quotidiennes en période estivale en raison notamment du nombre croissant d'évènements festifs à superviser et des remplacements à venir pour les vacances prises par le personnel régulier;

ATTENDU QUE l'embauche du personnel étudiant/occasionnel est déjà prévue au budget pour l'année 2020 ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des Ressources humaines à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction des ressources humaines à procéder au recrutement et à l'embauche de personnel étudiant/occasionnel pour la période estivale 2020 conformément aux besoins et conditions présentés à l'intérieur de la fiche de prise de décision FPD 2020-020.

Adoptée.-

13. COMPTES PAYABLES -

RÉSOLUTION 2020-030-

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par madame Cindy Morin

et résolu unanimement

De prendre acte de la liste des déboursés du mois de janvier 2020 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires des périodes #2 à #5:	1 077 820,70 \$
Chèques nos 29776 à 31605 :	475 110,21 \$
Paiements directs :	1 140 394,48 \$

Adoptée.-

14. CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES


Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci-après nommée « la Société » :

Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

- I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.

- II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.
- III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés «Compensation») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.
- IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.
- V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :
 - a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
 - b) La Loi sur les impôts (Québec).
 - c) La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).
 - d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
 - e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
 - f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
 - g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
 - h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 21^{ième} jour de février 2020

Par 
Francine Marcoux, CPA, CA
Directrice des finances et trésorière

15. Points divers

15.a Entente de règlement du grief 2017-11

RÉSOLUTION 2020-031-

ATTENDU

la sentence arbitrale rendue le 5 février 2019 (grief 2017-11) par Me Nathalie Massicotte modifiant le congédiement de M. Jean-François Blouin en le

substituant en une suspension de six (6) mois et en ordonnant à la Société de transport de Lévis sa réintégration à son poste de chauffeur d'autobus et le versement, à titre d'indemnité, de tout le salaire perdu et tous les autres avantages prévus à la convention collective le tout avec les intérêts prévus au Code du travail;

ATTENDU la décision rendue le 4 novembre 2019 par la Cour Supérieure du Québec confirmant la sentence arbitrale de Me Massicotte;

ATTENDU la recommandation de la directrice des Ressources humaines à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le règlement convenu entre les parties dans le cadre de la réintégration au travail de M. Jean-François Blouin (grief 2017-011).

Adoptée.-

15.b Autorisation d'entreprendre les démarches en vue d'acquérir un terrain vacant connu et désigné comme étant les lots numéro 3936745 et 6306875 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis

RÉSOLUTION 2020-032-

ATTENDU QUE La Société de transport de Lévis (ST Lévis) a été constituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01);

ATTENDU QU' à compter de 2025, seuls les autobus à propulsion 100% électriques seront admissibles à une aide financière gouvernementale (Dimension #4 Politique de mobilité durable – 2030 du Gouvernement du Québec);

ATTENDU QUE cette orientation ne sera pas sans conséquence sur les opérations quotidiennes de la société et la façon

d'assurer la livraison de ses services et l'entretien de son parc d'autobus ;

ATTENDU QU' une des principales conséquences connues à ce jour est la réduction de la capacité d'entreposage des autobus en raison des installations électriques de recharge et/ou l'ajout de véhicules pour suppléer aux véhicules immobilisés durant la recharge ;

ATTENDU QUE le centre d'opérations Saint-Omer occupe de façon optimale la superficie du terrain disponible et ne pourrait être agrandi dans le contexte actuel ;

ATTENDU QUE les lots #6306875 et #3936745 zonés respectivement commercial et résidentiel voisins du site du centre d'opérations Saint-Omer sont actuellement à vendre ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne
et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à entreprendre les démarches en vue d'acquérir un terrain vacant connu et désigné comme étant les lots numéro 3936745 et 6306875 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis.

Adoptée.-

15.c Adoption du « Plan d'effectifs 2020 » de la Société de transport de Lévis

RÉSOLUTION 2020-033-

ATTENDU l'article 69 de la Loi sur les sociétés de transport en commun qui prévoit l'adoption d'un plan d'effectifs incluant le nombre d'employés, les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail;

ATTENDU les nombreux projets en développement et en cours de réalisation à la Société de transport de Lévis amène une surcharge de travail importante au sein de diverses directions;

ATTENDU la recommandation de la Directrice des ressources humaines à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Cindy Morin
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le « Plan d'effectifs 2020 » de la Société de transport de Lévis comprenant notamment la création des nouveaux postes suivants :

- Régulateur(e) réseau transport adapté / transport régulier
- Technicien (ne) comptable senior
- Agent(e) – Partenariats, ventes et perception
- Conseiller (ère) – Ressources humaines

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à entamer le processus de recrutement afin de voir à la dotation de ces postes.

Adoptée.-

16. Période de questions

Aucune

17. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2020-034-

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

**Le président,
Mario Fortier**

**Le secrétaire,
Jean-François Carrier**